

Règlement Capito'Trail 2026

Article 1 : Objet

Le samedi 24 octobre et le dimanche 25 Octobre 2026 l'association Chapeuil Sports Nature organise avec le soutien de la Commission Départementale des Courses Hors Stade de la Haute-Loire, la seizième édition du Capito'Trail sur la commune de St Julien-Chapeuil. Course inscrite au calendrier départemental 2026.

Article 2 : Horaires des épreuves

Samedi 24 octobre 2026 au Complexe Sportif de Saint Julien-Chapeuil

- Capito 8 km nocturne : départ 19h00

Dimanche 25 octobre 2026 au Complexe Sportif de Saint Julien-Chapeuil

- Capito 34km : départ 8h00
- Capito 18 Km : départ 9h30
- Capito 10 km : départ 10h15
- Marche nordique chronométrée 10 km : départ 10h15 (après les coureurs)

Article 3 : Licences et certificats

Pour les adhérents à la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) joindre une photocopie de la licence au bulletin d'inscription.

Les licences FFA ou licence UFOLEP sont acceptées à condition que soit mentionné la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou course à pied.

Les licences FFTRI & CO sont acceptées uniquement s'il y a la mention course à pied en compétition.

Pour les non-adhérents à la FFA créer votre parcours de prévention santé sur le site suivant <https://pps.athle.fr/> et joindre votre numéro PPS aux inscriptions internet.

Il sera possible de joindre un certificat médical d'aptitude sur lequel sera indiqué la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou du Trail en compétition, datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Pour les marcheurs nordiques créer, votre parcours de prévention santé sur le site suivant <https://pps.athle.fr/> et joindre votre numéro PPS aux inscriptions internet.

Il sera possible de joindre un certificat médical d'aptitude sur lequel sera indiqué la non contre-indication à la pratique de la marche nordique en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Article 4 : Ouverture des courses

Peuvent courir le 34 km : les espoirs (date limite 2006), les seniors et les vétérans.

Peuvent courir le 18 Km : les juniors (date limite 2008), les seniors et les vétérans.

Peuvent courir le 10 Km : les cadets (date limite 2010), les espoirs, les seniors et les vétérans.

Peuvent participer à la marche nordique : les cadets (date limite 2010), les espoirs, les seniors et les vétérans.

L'utilisation de bâtons « marche nordique » est obligatoire.

Peuvent participer au 8 km nocturne tous à partir de cadet (date limite 2010)

Article 4 : 8 km nocturne

Cette course a lieu le samedi 24 octobre à 19h, course non chronométré, dossard obligatoire (200 maximum), terrain typé trail, frontale obligatoire.

Article 5 : Droit d'inscription

Distance	Nombre de participants maximum	Heure de départ	Tarifs d'inscription CAPITO' TRAIL 2026			
			Du 1 ^{er} mai au 15 sept. Sans t-shirt	Du 1 ^{er} mai au 15 sept. Avec t-shirt	Du 15 sept au Vendredi 23 oct. (minuit) (sans t-shirt)	Samedi 14h-18h Dimanche 1h avant la course Sur place (sans t-shirt)
8 KM	200	19H	5	9	5	8
10 km +Marche Nordique	450	10h15	11	15	15	18
18km	300	9h30	18	22	22	25
34km	250	8h00	24	28	30	33

Nota : Pour toute inscription en ligne (avant le vendredi 23/10/26), les sommes indiquées seront majorées de 1€20 (frais de services)

Règlement Capito'Trail 2026

Retrait des dossards et inscriptions possibles, avec majoration, le samedi 25 octobre 2026 de 14h à 18h30 au complexe sportif de Saint Julien Chapeuil, ou le dimanche 26 octobre 2026 à partir de 7h00 dans la limite des dossards encore disponibles. Fermeture des inscriptions un quart d'heure avant le départ de chaque course.

Article 7 : Inscriptions

Inscription en ligne sur le site www.chapeuil-sports-nature.com ou sur www.chronopuces.fr

!! En 2026 pas d'inscription par courrier !!

Article 8 : Autorisation parentale

Pour les jeunes de moins de 18 ans, une autorisation écrite des parents doit être jointe à l'inscription et au certificat médical.

Article 9 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur. L'association Chapeuil Sports Nature décline toute responsabilité pour tout accident immédiat et futur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 10 : Sécurité

Des signaleurs en chasuble seront présents à chaque intersection de route, les participants s'engagent à respecter la signalétique et le code de la route.

Matériel obligatoire pour chaque concurrent du 34 km et du 18 km :
Une couverture de survie, un sifflet, une tenue adaptée à la météo du moment.
Pour le 8 km : Frontale obligatoire

Nota : Les coureurs doivent prévoir de courir en autonomie complète malgré les deux ravitaillements prévus.

Article 11 : Engagement / abandon

Tout concurrent qui perçoit une puce et/ou un dossard doit le rendre à un membre de l'organisation en cas de non départ ou d'abandon.

Les concurrents de la marche nordique s'engagent à ne pas courir et pourront être disqualifiés par l'organisation s'ils ne respectent pas cette règle.

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course.

Article 12 : Ravitaillement

2 ravitaillements sur le 34 km, 1 ravitaillement sur le 18 km et le 10 km (y compris marche nordique) ainsi qu'un autre à l'arrivée (solide et liquide sur l'ensemble des ravitaillements).

Nota : Si l'état sanitaire le nécessite l'organisation pourra être amenée à supprimer tous les ravitaillements, à ce moment une autonomie complète sera demandée aux coureurs.

Article 13 : Gobelet

Pour des raisons écologique et sanitaires, chaque coureur devra se munir d'un gobelet d'une contenance minimale de 15 cl pour pouvoir se ravitailler en liquide (sur l'ensemble des courses).

Article 14 : Respect de l'environnement

Chaque participant s'engage à ne pas dégrader l'environnement et à ne pas jeter des emballages vides sur le parcours.

Article 15 : Lot

Un porte dossard pour les 1000 premiers inscrits.

Règlement Capito'Trail 2026

Article 16 : Médias

Des photos et vidéos seront prises durant la journée, chaque participant accepte la diffusion de ces photos sur le site : <http://www.chapteuil-sports-nature.com> ou sur d'autres supports de communication.
Chaque participant accepte également la publication des résultats ou d'autres publications concernant la course.

Article 17 : Annulation de l'épreuve

Les organisateurs se réservent le droit en cas de force majeure d'annuler l'épreuve.
En raison d'une crise ou d'un évènement conduisant à cette annulation les organisateurs pourraient se réserver le droit de n'effectuer aucun remboursement des inscriptions.
Exceptionnellement et en raison de conditions sanitaires particulières annoncées en amont de l'épreuve les frais d'engagement seront remboursés aux concurrents inscrits, 1€20 sera cependant retenu pour les frais de gestion.

Article 18 : Modification parcours

Les organisateurs se réservent le droit en cas de force majeure de modifier les parcours.

Article 19 : Barrière horaire

Pour le 34 km, une barrière horaire sera mise en place au niveau du ravitaillement de Monedeyres , la barrière horaire sera indiquée sur le road book du site internet.

Article 20 : Acceptation règlement

La participation au Capito'Trail 2026 implique l'acceptation pleine du présent règlement.

Article 21 : Remise des prix

Pour les courses de 10 km, 18 km et 34 km :
Les 3 premiers scratchs féminins et masculins ainsi que les premiers Masters 0/1, 2/3, 4/5 et 6/7 seront récompensés.
Il n'y aura pas de cumul des lots entre le scratch et la catégorie (dans ce cas le lot pour la catégorie ne sera pas distribué)

Nota : Prise en compte des anciennes catégories.

Les participants à l'épreuve de Marche Nordique seront chronométrés à titre indicatif sans classement et sans récompenses.

Pas de classement pour le 8km nocturne.

Toutes les infos disponibles sur : <http://www.chapteuil-sports-nature.com>